PETIT - CANAL
Carrefour de l'Histoire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 21 Février 2018

N° de la délibération : BM/HP/2018/02-02-22
Objet : Aménagement de l'espace portuaire – Autorisation à signer le contrat de mandat financier de maitrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation des études et des travaux
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents :19
Délégations :03
Absents :07

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 21 Février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 15 Février 2018.

Etaient présents (19) : M. Blaise MORNAL (Maire), Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Marmie STENARD, M. Prosper RIBAC, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Anna LUCOL ép. VALMY-DHERBOIS, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY DRAGIN, Mme Ginette BANCO, M. Moise ATAM-KASSIGADOU, M. Dario KINDEUR, Mme Roselyne FULRAD-MARBIN ép. VALIER, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Maurice VERGELAS, Mme Jocelyne DELORD, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Ketty ROBERT ép. TAKOUR-MARDIVIRIN

Délégations (03) :
M. Laurent CHERALDINI avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR
M. Rénalt SIOUMANDAN avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH
Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT avait donné procuration à Mme Séverine NOYON ép. VALIER

Absents excusés (2) : M. Gesner CYSIQUE, M. Didier MOUROUVIN

Absents non excusés (5) : M. Florent MITEL, M. Marc JASMIN, Mme Véronica DANIEL ép. PENSEDENT, Mme Pâquerette JALEME, Mme Maxette RIBEMONT ép. ROSEMOND

Secrétaire de séance : Mme Ornella KINDEUR

Quorum : réalisé

COURRIER ARRIVÉ LE
07 MARS 2018
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

DELIBERATION BM/HP/2018/02-02-22

AMENAGEMENT DE L'ESPACE PORTUAIRE – AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT DE MANDAT FINANCIER DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR LA REALISATION DES ETUDES ET DES TRAVAUX

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres pour l'analyse des offres et l'attribution en date du 05 février 2018,

Après en avoir délibéré, et après scrutin public,

A LA MAJORITE (abstention : Mme Ketty TAKOUR MARDIVIRIN),

- **APPROUVE,** la décision de la commission d'appel d'offre pour l'attribution du marché à l'Entreprise SEMSAMAR
- **AUTRORISE** Monsieur le Maire à signer le « Contrat de mandat financier de maitrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation des études et des travaux de l'espace portuaire de PETIT CANAL » et toutes les pièces y afférentes avec la SEMSAMAR ayant son siège social : Immeuble du Port BP 671 Marigot 97057 SAINT-MARTIN CEDEX et son Agence en Guadeloupe : Parc d'activité de la Jaille Bâtiment 2 - 97122 BAIE-MAHAULT

  Forfait de rémunération : 165.899,00 € H.T.
  Cout total de l'opération est de : 4 365 945 € HT (hors rémunération du mandataire).
  Délai d'exécution : 24 mois
- **D'INSCRIRE les crédits au budget**

Fait et délibéré à Petit-Canal le 21 Février 2018

Etaient présents (19) : M. Blaise MORNAL (Maire), Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Marmie STENARD, M. Prosper RIBAC, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Anna LUCOL ép. VALMY-DHERBOIS, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY DRAGIN, Mme Ginette BANCO, M. Moise ATAM-KASSIGADOU, M. Dario KINDEUR, Mme Roselyne FULRAD-MARBIN ép. VALIER, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Maurice VERGELAS, Mme Jocelyne DELORD, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Ketty ROBERT ép. TAKOUR-MARDIVIRIN

Les représentés (03) : M. Laurent CHERALDINI avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR, M. Rénalt SIOUMANDAN avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT avait donné procuration à Mme Séverine NOYON ép. VALIER

Ont signé au registre des délibérations

Pour expédition conforme

Le Maire

MAIRIE DE PETIT-CANAL

Blaise MORNAL

COURRIER ARRIVÉ LE 07 MARS 2018 S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.

2- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet.